

DIPLÔME DE PSYCHOLOGUE DE L'ECOLE DE PSYCHOLOGUES PRATICIENS DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

RNCP13953 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	124
Formacode(s)	14454, 14472, 14414
Code(s) ROME	K1104, K2112, K2401
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

ECOLE PSYCHOLOGUES PRATICIENS · SIRET : 78428072900020

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du diplôme occupe des fonctions et remplit des missions dans les secteurs très vastes de la santé, de l'éducation, de la justice ou du monde de l'entreprise.

La formation a pour but de doter les diplômés d'outils d'analyse actuels, scientifiquement fondés ainsi que d'une méthodologie déontologique de l'intervention psychologique (soin psychique, guidance, accompagnement, debriefing, orientation...)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Dans le domaine de l'évaluation clinique et psychopathologique le titulaire du diplôme est capable

- d'établir un diagnostic psychologique
- d'identifier des problématiques complexes
- de réaliser une expertise
- de contextualiser des difficultés individuelles ou groupales
- d'analyser des dynamiques relationnelles et communicationnelles
- d'utiliser et d'interpréter des tests psychologiques
- de communiquer avec les professions partenaires (médecins, juges, enseignants...)

Dans le domaine de l'orientation, du soin psychique ou du conseil il est capable auprès de publics de tous âges

- d'appliquer les techniques appropriées aux problématiques de terrain
- de mener des entretiens individuels
- d'animer des groupes de parole
- d'analyser les pratiques

Dans le domaine de la psychologie du travail il est capable

- de mener à bien une procédure de recrutement
- d'organiser et de gérer le plan de formation professionnelle

- d'intervenir dans les CHSCT
- d'identifier et de remédier aux situation de stress au travail
- d'apporter une réelle expertise en martière d'ergonomie et d'organisation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Hôpitaux généraux ou spécialisés, maternités, crèches écoles,institutions pour enfants ou personnes âgées, conseils généraux, milieu judiciaire ou carcéral ,cabinet en libéral, en entreprise dans les Départements des Ressources Humaines...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Psychologue clinicien
- Conseil en éducation et orientation scolaire ou professionnelle
- Neuro psychologue
- Expert judiciaire
- Consultant
- Psychologue du travail
- Conseil en organisation

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le titre de psychologue est protégé par la loi du 25 juillet 1985 (décrets d'application du 22 mars 1990)
Les titulaires du diplôme sont inscrits sur les listes ADELI qui recensent les professionnels de santé autorisés à exercer.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 135 €
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes · tension 4/5 (Élevée) V4X80 — Professionnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 973
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes V4X80 — Professionnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Jury composé des enseignants des matières concernées, du superviseur de stage, du directeur de l'école soit au minimum 8 personnes dont 6 professionnels

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE sans objet

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Jury composé des enseignants des matières concernées, du tuteur d'apprentissage, du directeur de l'école soit au minimum 8 personnes dont 6 professionnels

COMPOSITION DU JURY — VAE

Accès direct possible en 2ème année après concours et contrôle des connaissances en psychologie, puis:

Jury composé des enseignants des matières concernées, du superviseur de stage, du directeur de l'école soit au minimum 8 personnes dont 6 professionnels

VAE partiel du fait de la réglementation de l'activité

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 600 €
Selon la branche	6 500 € – 7 956 €
Prise en charge	Branches concernées
7 600 €	Valeur par défaut · 207 branches
7 956 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil, CPNE de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique
7 811 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 000 €	CPNEFP de la métallurgie
6 900 €	CPNE du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire
6 500 €	CNPE de la Plasturgie et des Composites

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41646

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

paris@psycho-prat.fr

ECOLE DE PSYCHOLOGUES PRATICIENS

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13953/>